BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5924

93 – SEINE-SAINT-DENIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Extrait de jugement

Date : 27 février 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
JUSTICE 31 AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 93150 Le Blanc-Mesnil.
Complément de jugement : Par ordonnance du 27 février 2026, rendue par Monsieur le président du tribunal judiciaire de Bobigny sous le visa de l'article 29- de la Loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée "SDC JUSTICE 31 AVENUE DE NORMANDIE NIEMEN - LE BLANC MESNIL" située au 31 avenue de Normandie Niémen au Blanc-Mesnil (93150), en remplacement de la SELARL V&V, avec pour mission de "prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de ladite copropriété, le cas échéant, procéder aux opérations de liquidation du syndicat des copropriétaires de la copropriété et de procéder à la clôture des opérations de liquidation." Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'étude située : AJASSOCIES, Maître Nicolas DESHAYES, 46, promenade Jean Rostand, 93000 Bobigny. Les créanciers sont avisés que l'exigibilité des créances est suspendue pendant une durée de 12 mois à compter de l'ordonnance et qu'elle peut être prorogée jusqu'à 30 mois sur demande formulée par requête de l'administrateur provisoire. N° RG : 25/00268